



## 2016, destination « carnassiers »



### « Etang de La Martyre, une nouvelle approche de la pêche

**En assec depuis deux ans, l'étang de La Martyre situé sur la commune de Saint Gilles Vieux Marché ouvrira à la pêche en mai 2016. Durant un an de travaux, ce parcours a été entièrement aménagé pour la pêche du brochet aux leurres et en wading (pêche en marchant dans l'eau).**

#### > Une démarche expérimentale et novatrice

Le brochet tient une place particulière dans l'imaginaire du pêcheur, et sa capture reste toujours un moment particulier. Ce statut de « super star » en fait un formidable outil de promotion pour le développement de la pêche. C'est dans cette optique qu'est né le projet de réservoir de pêche sur l'étang de la Martyre. Situé à proximité de Guerlédan, il a pour objectif de diversifier l'offre de pêche sur le territoire en matière de tourisme pêche.

#### > Développer au maximum les capacités piscicoles du site

Pour y parvenir, le projet se devait d'être de grande qualité. Il était donc nécessaire d'assurer un haut niveau d'empoissonnement. Pour cela d'importants travaux de structuration des habitats piscicoles ont été réalisés et offrent désormais aux brochets caches et zones d'affût. Ilots, talus, enrochements et branchages ont été disséminés sur les 9 hectares. Une gestion rigoureuse des niveaux d'eau assurera une bonne reproduction de l'espèce. Après un premier alevinage de poissons « fourrage », un empoissonnement important de 200 kg de brochets reproducteurs, introduits fin 2014, a permis une reproduction très forte de l'espèce au cours de l'hiver.

#### > Aménager le cheminement

L'originalité de ce parcours réside essentiellement dans les aménagements réalisés pour le pêcheur. Le parcours a été imaginé comme un circuit délimité par des jalons qui indiquent le chemin à suivre en marchant dans l'eau et les obstacles présents sous la surface. Ces repères sécurisent le cheminement, et les pêcheurs qui ne connaissent pas le site pourront disposer d'informations pour prospecter au mieux les postes. Pour atteindre la seconde partie du parcours, une passerelle assure la traversée de la queue de l'étang. Cette passerelle, située au milieu de l'étang, ne peut être atteinte qu'en cuissardes. Enfin, la réalisation d'un parking pouvant accueillir une dizaine de voitures permet de stationner sans aucun problème. Dans ces conditions, et pour préserver une population de beaux poissons, seule la pêche aux leurres sera autorisée, et la remise à l'eau de toutes les captures sera la règle. Ce projet offre une nouvelle approche de la pêche.

### > Renseignements pratiques

Commune de Saint-Gilles-Vieux-Marché  
AAPPMA : Mûr de Bretagne  
Cartes de pêche : toutes cartes annuelles sauf Entente Trégor, cartes hebdomadaire ou journalière  
Dépositaires : Office de Tourisme, bar Au P'tit Trot et magasin Cultivert à Mûr de Bretagne  
Réglementation : pêche aux leurres à une seule canne, hameçons simples sans ardillons (ou écrasés). Remise à l'eau des prises